

# **Modernisation de l'agriculture et transformation des rapports sociaux de production chez les Ngam-Ngam et les Tchokossi du Nord-Togo**

L'impact du « projet Namiélé »

Alfred SCHWARTZ

*Sociologue ORSTOM, Département SDU, Centre ORSTOM BP 182 Ouagadougou,  
Burkina Faso*

## RÉSUMÉ

Après avoir décrit les rapports sociaux de production traditionnels chez les Ngam-Ngam et les Tchokossi (Nord-Togo), l'auteur montre comment ceux-ci, déjà en partie modifiés par le passage à la culture de rente dès la période coloniale, vont se trouver profondément remis en cause au contact d'un projet de modernisation des techniques agricoles : le « projet Namiélé ». Lancé en 1978, initialement projet agro-industriel très ambitieux, le projet Namiélé se réduira finalement à un programme de développement rural intégré. Plutôt que de bouleverser autoritairement les structures anciennes, le projet propose, sur une base volontaire, la constitution de structures de production parallèles bénéficiant d'une assistance technique, afin de sensibiliser les populations aux avantages d'une agriculture moderne. Cette nouvelle organisation de la production, menée habilement, reçoit un bon accueil dans la population. L'auteur montre qu'elle a néanmoins pour conséquence rapide une modification des anciens rapports de dépendance aînés/cadets et hommes/femmes, et semble à même de bouleverser dans le futur les formes traditionnelles de l'institution familiale.

MOTS-CLÉS : Togo — Rapports sociaux de production — Femmes — Cadets — Développement rural — Techniques agricoles — Projet Namiélé — Ngam-Ngam — Tchokossi.

## ABSTRACT

*Modernization of agriculture and transformation  
of social relations of production in Ngam-Ngam  
and Tchokossi country in northern Togo.  
Impact of the "Namiélé project"*

*After a description of Ngam-Ngam and Tchokossi traditional social relations of production, the author shows how the latter, already modified by the transition to cash crops in the colonial period, will be deeply questioned by contact with a project for modernizing agricultural techniques : the "Namiélé project". Launched in 1978 and originally a very*

*ambitious agro-industrial scheme, the Namiélé project will finally be reduced to an integrated rural development scheme. Rather than authoritatively upsetting the old structures, the project proposes on a voluntary basis the forming of parallel farming structures benefiting from technical assistance in order to make the population aware of the advantages of modern agriculture. The new organization of production is cleverly managed and is well-received by local people. It is shown nevertheless that an early result is a modification of former elder/younger and men/women relations of dependency and the scheme appears likely to upset traditional forms of the family institution in the future.*

KEY WORDS : Togo — Social relations of production — Women — Younger people — Rural development — Farming techniques — Namiélé project — Ngam-Ngam — Tchokossi.

La rigidité des rapports sociaux de production est volontiers perçue comme un obstacle majeur au passage de l'agriculture africaine traditionnelle à une agriculture moderne. La présente étude se propose de montrer que le paysan africain dit traditionnel, quand il est face à une innovation qui va véritablement dans le sens de son intérêt, est au contraire capable non seulement de tirer le meilleur parti des cadres anciens qui régissent son univers économique, mais aussi d'assouplir ces cadres, de les adapter. C'est la leçon qu'il nous semble pouvoir tirer de l'examen du fonctionnement des rapports sociaux de production passés et présents dans l'agriculture des populations ngam-ngam et tchokossi du Nord-Togo, confrontées depuis 1979 à une importante opération de développement rural, le « projet Namiélé ».

#### AGRICULTURE TRADITIONNELLE ET RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION ANCIENS CHEZ LES NGAM-NGAM ET LES TCHOKOSSI

Ngam-Ngam et Tchokossi occupent traditionnellement, autour de la ville de Mango dans le Nord-Togo, un territoire qui s'étend en gros, de la frontière du Ghana à la frontière du Bénin, entre 10°10' et 10°40' de latitude Nord — territoire aujourd'hui amputé de la moitié environ de sa superficie, à la suite de la création, puis de leur extension, des réserves de faune de la Kéran (1972) et de l'Oti (1981). Si l'un et l'autre peuple n'ont au départ rien de commun — les Ngam-Ngam peuvent être considérés sinon comme autochtones du moins comme les premiers installés dans la région, les Tchokossi sont originaires du pays ano de l'actuelle Côte d'Ivoire (ils se disent eux-mêmes toujours Anufo) qu'ils auraient quitté vers 1750 (1) —, si le second a imposé pendant quelque deux siècles au premier une « domination de type tributaire » (2), les imbrications entre les Ngam-Ngam et les Tchokossi — par assimilation réciproque (3) — sont de nos jours telles que beaucoup de traits de leur organisation sociale sont semblables. C'est le cas en particulier pour tout ce qui concerne l'organisation de la production agricole, que nous considérerons ici comme se référant, à quelques détails près que nous préciserons le cas échéant, à un modèle commun.

Ce modèle est, d'abord, le produit d'un milieu naturel. Du climat en tout premier lieu, qui est de type soudanien — une saison des pluies, d'avril à octobre, des précipitations annuelles moyennes de près de 1 100 mm — et qui détermine une agriculture à cycle unique, fondée sur une gamme variée de cultures, parmi lesquelles le gros mil (ou sorgho), le petit mil et l'igname sont particulièrement valorisés. Des ressources en eau, en second lieu, qui, malgré des précipitations relativement importantes, sont rares en saison sèche, voire inexistantes (absence de nappe phréatique), dès que l'on quitte la vallée de l'Oti, principale rivière de la

région, ce qui est à l'origine d'une faible occupation humaine de l'espace — densité rurale de moins de 20 habitants au km<sup>2</sup> —, elle-même génératrice, dans un contexte de terres abondantes, d'une agriculture hautement extensive.

Le modèle d'organisation de la production agricole est, en second lieu, le produit d'une histoire. Si les Tchokossi reconnaissent unanimement les Ngam-Ngam comme maîtres de la terre en tant que premiers occupants de la région, il arrive aussi que les premiers aient été délégués dans ces fonctions par les seconds au moment de leur implantation sur un territoire non effectivement occupé par ses « propriétaires » véritables. Deux cas de figure de maîtrise de la terre sont ainsi possibles aujourd'hui : là où Ngam-Ngam et Tchokossi cohabitent, le maître de la terre est ngam-ngam ; là où les Tchokossi sont seuls, un maître de la terre tchokossi est délégué dans ces fonctions par les Ngam-Ngam. L'*utingdan* ngam-ngam, comme l'*atchenfo* tchokossi, littéralement le « propriétaire de la terre » dans l'une comme dans l'autre langue, est l'aîné du lignage le premier installé sur le territoire dont il a le contrôle. Outre des attributions rituelles, l'un comme l'autre ont pour mission de veiller à ce que le terroir, bien de la communauté, soit géré au mieux des intérêts de l'ensemble de ses membres : toute installation d'étranger doit avoir l'assentiment du maître de la terre, de même que doivent être autorisés tout nouveau défrichement et toute nouvelle construction de soukkala — avec, semble-t-il, dans les deux derniers cas, une plus grande liberté cependant chez les Ngam-Ngam.

Le modèle d'organisation de la production est, en troisième lieu, le produit d'un type d'organisation familiale. Ce type est ici la famille étendue — *dengtchen* chez les Ngam-Ngam, *awuru* chez les Tchokossi —, unité de base d'une organisation patrilignagère, correspondant suivant le cas à un lignage minimal, à un groupe de frères (*siblings* ou *demi-siblings*), au groupe père-fils marié(s) ... et dont les membres partagent la même unité d'habitation, la même *soukkala*. Cette organisation familiale se caractérise par une très forte unité à la fois du groupe des frères et du groupe père-fils marié(s), la scission n'intervenant généralement, dans le premier cas, qu'au niveau des fils mariés d'un frère décédé, dans le second cas, qu'au niveau d'un fils marié assuré de laisser auprès du père qu'il quitte un autre frère — marié ou célibataire — en âge de participer activement au travail de la terre, sans qu'il n'existe toutefois dans l'un et l'autre cas de règle absolue.

Comment, sous sa forme traditionnelle, ce modèle d'organisation de la production agricole fonctionne-t-il concrètement ? Les rapports sociaux qu'il met en œuvre s'articulent très schématiquement autour des lignes directrices suivantes :

— la survie matérielle du groupe étant une affaire de responsabilité collective, la production agricole doit avant tout se faire collectivement : chaque exploitation compte ainsi un certain nombre de champs dits collectifs, sur lesquels interviennent, sous la direction du chef de l'exploitation — qui n'est pas forcément le chef (l'aîné) de la famille étendue —, l'ensemble des membres de la communauté ; ces champs alimentent un grenier collectif, réserve de nourriture commune qui ne peut être entamée qu'à l'initiative du chef de l'exploitation ;

— dans la mesure où les exigences du calendrier agricole de la production collective le permettent, chaque chef de famille restreinte peut, avec l'aide de sa (ou de ses) femme(s) et de ses enfants, mettre en culture des champs individuels ; ces champs alimentent un grenier individuel, réserve de nourriture de la famille restreinte, qui doit en tout état de cause être épuisée avant que l'on puisse recourir au grenier collectif ;

— une complémentarité très forte régit les rapports entre hommes et femmes à travers une division sexuelle du travail agricole qui impartit aux uns et aux autres des tâches spécifiques — aux hommes la préparation des champs, aux femmes le semis et le sarclage, aux uns et aux autres réunis (mais dans des fonctions néanmoins distinctes) la récolte — et ne leur accorde aucune

autonomie ; seuls les petits légumes et les condiments destinés à la préparation des sauces peuvent être cultivés en propre par les femmes ;

— si les jeunes filles sortent généralement de l'unité de production dès qu'elles sont pubères, les jeunes gens, aussi longtemps qu'ils sont célibataires et quel que soit leur âge, sont soumis à une double tutelle : celle du responsable économique de la famille étendue — le chef de l'exploitation —, celle du responsable de la famille restreinte dont ils ressortissent, auxquels ils doivent la totalité de leur travail ;

— aux rapports sociaux de production intra-familiaux peuvent s'ajouter enfin des rapports extra-familiaux, et ce sous trois formes :

— l'entraide — *kpano* chez les Ngam-Ngam comme chez les Tchokossi —, travail en commun pratiqué sur la base de la réciprocité par un groupe restreint de personnes — rarement plus de 10 — ayant entre elles certaines affinités — camaraderie, voisinage, âge, appartenance au même lignage ou à la même ethnie... — et intervenant à tour de rôle sur les champs *individuels* de chacun de ses membres ;

— l'invitation de culture — *kpadam* chez les Ngam-Ngam, *kpaweni* chez les Tchokossi —, réunion d'un nombre important de personnes — de 10 à 50, voire davantage —, sans affinités préalables particulières entre elles si ce n'est la cohabitation sur un même espace géographique, pour réaliser en commun, à la demande d'un chef d'exploitation qui « lance » l'invitation, un travail précis, généralement sur un champ *collectif* ; formule qui n'implique pas réciprocité, qui met en œuvre des prestations en nature importantes, sous forme de nourriture et de boisson (bière de mil), qui n'est de ce fait pas à la portée de n'importe qui et revêt à la limite une signification plus sociale qu'économique ;

— le travail salarié, exécution d'une prestation précise contre nourriture et rémunération en espèces dont le montant est convenu d'avance, formule exceptionnelle mais non inexistante.

Si les tentatives faites depuis les années trente pour promouvoir dans le Nord-Togo, parallèlement à la culture vivrière, la culture de rente — arachide au cours de la période coloniale française, coton au cours des deux premières décennies de l'indépendance — ont déjà ouvert d'incontestables brèches dans le modèle traditionnel d'organisation de la production agricole chez les Ngam-Ngam et les Tchokossi — multiplication en particulier des champs individuels sous la forme de champs de culture de rente —, les rapports sociaux de production qui sous-tendent ce modèle n'en continueront pas moins à opérer fondamentalement selon les normes anciennes jusqu'à l'avènement du « projet Namiélé ».

#### LE « PROJET NAMIÉLÉ »

C'est en 1978 que le gouvernement togolais mandate la société suisse UNEFICO (Universal Engineering and Finance Corporation) pour la réalisation — et son financement — d'un projet de développement rural dans la circonscription de Mango, le « projet de mise en valeur du bassin de la Namiélé ». L'exécution du projet est confiée par UNEFICO au bureau d'ingénierie suisse Universal Ingénieurs Conseils, groupement de bureaux d'ingénierie suisses détenteurs pour moitié du capital social d'UNEFICO (l'autre moitié étant détenue par la Société de Banque Suisse). La zone d'intervention retenue (cf. fig. 1), qui se situe dans la moitié nord de l'aire de peuplement ngam-ngam et tchokossi, constitue un périmètre de 650 km<sup>2</sup>, peuplé en 1979 de quelque 2 850 personnes réparties en une vingtaine de villages, soit une occupation de l'espace de 4,4 habitants seulement au km<sup>2</sup>.

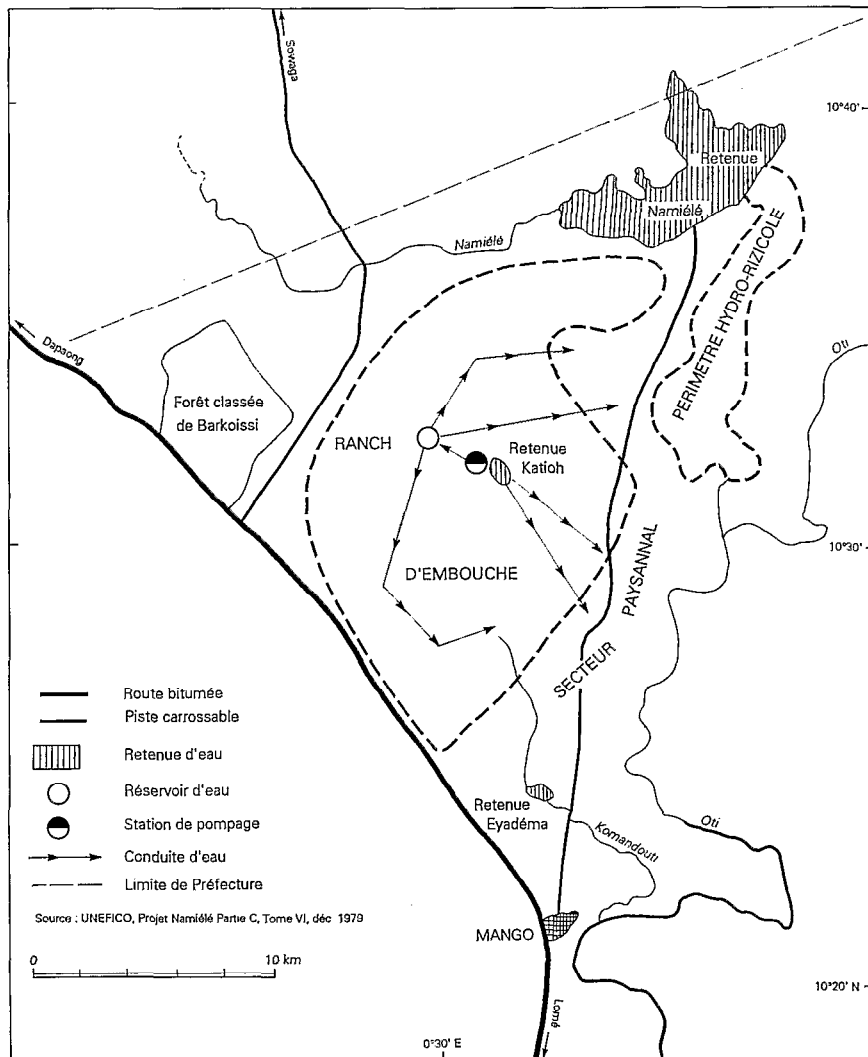


FIG. 1. — Le « projet Niamélé ». Options initiales

Notre objectif n'est pas ici de faire le bilan du « projet Niamélé » : seul nous intéresse dans la présente étude, rappelons-le, son impact sur la transformation des rapports sociaux de production dans l'agriculture des populations ngamgam et tchokossi. Pour bien saisir cependant le sens du projet tel qu'il se présente à l'observateur en 1984, un bref historique en est nécessaire.

Le « projet Niamélé » se veut sans ambiguïté, au départ, un *projet agro-industriel* : création d'une unité de production de viande bovine avec, à l'horizon 1984, un ranch d'élevage de 7 à 8 000 bêtes et un abattoir; création d'un complexe de riziculture irriguée de 2 000 ha articulé sur la réalisation d'une retenue d'eau sur la rivière Niamélé; un volet « assistance aux paysans » de la

zone, devant déboucher sur une modernisation de l'exploitation agricole traditionnelle, est certes prévu également : son importance n'apparaît toutefois que secondaire par rapport aux deux autres volets.

Dès 1979, sur la partie centrale du périmètre libre de toute occupation humaine, faute d'eau, le volet « élevage » prend corps. Un contrat est passé avec les propriétaires coutumiers des terres nécessaires à la création du ranch, par lequel le projet se voit concéder le droit d'exploiter ces terres — quelque 15 000 ha — moyennant l'installation d'une adduction d'eau desservant les villages de la zone. Une retenue est édiflée sur la rivière Katioh, qui permettra l'alimentation en eau à la fois de ces villages et des zones de pâturage : les installations perfectionnées mises en place acheminent aujourd'hui le précieux liquide, par une soixantaine de kilomètres de conduites, à une cinquantaine de points de distribution, dont une trentaine de bornes-fontaines villageoises. A la mi-quatre-vingts, le ranch compte déjà quelque 550 bêtes, génisses du centre de recherche et d'élevage d'Avétonou (le CREAT, situé au pied du Mont Agou, dans la Région des Plateaux), génisses de zébus en provenance du Burkina Faso, mais aussi vaches de la race locale « borgou »... Parallèlement au volet « élevage », démarre également la partie expérimentale du volet « riziculture irriguée » — pour lequel le financement n'est pas encore acquis —, par la reprise et la remise en état d'un périmètre hydro-agricole de 50 ha — le Domaine Eyadéma — aménagé à proximité de Mango par un colon français, du nom de Gravillou, dans les années cinquante, puis ré-aménagé par les Chinois de Formose dans les années soixante, périmètre sur lequel seront faits des essais sur le plan du matériel végétal, des techniques culturales, mais aussi de la gestion socio-économique de la future exploitation rizicole. Cependant qu'à proximité du même périmètre une ferme-pilote voit le jour dans le but, d'une part de définir un assolement-type à proposer aux paysans, d'autre part de faire des essais de variétés fourragères et vivrières ; assolement-type dont la vulgarisation commence en 1980 par la création en milieu paysan de 4 champs de démonstration — constitués chacun de 6 soles d'1 ha, à raison de, dans l'ordre de la rotation, 1 sole de sorgho, 1 sole de coton, 1 sole d'arachide, 1 sole de maïs, 2 soles de jachère —, ouverts au tracteur, et confiés à la responsabilité de 4 « groupements » de villageois volontaires, disposés à suivre les conseils techniques prodigués par les encadreurs, et surtout à accepter d'y expérimenter la culture attelée — 2 attelages étant « prêtés » par le projet à cet effet à chaque groupement...

Les choses en sont là quand interviennent, dans le courant de l'année 1981, deux décisions gouvernementales, qui remettront entièrement en cause le projet tel que conçu initialement. La première est la création, en mai 1981, de la réserve de faune de l'Oti, extension à la vallée septentrionale de l'Oti de la réserve de la Kéran. Ceci a pour conséquences non seulement d'amputer le périmètre du « projet Namiélé » de toute la partie située à l'est de la piste Mango-Borgou (4) — partie dans laquelle devait être réalisé le complexe de riziculture irriguée —, mais aussi de provoquer l'afflux sur la zone du projet de plusieurs centaines de personnes déguerpies de la nouvelle réserve. A celles-ci s'ajouteront, à la suite d'une décision plus récente d'ériger également en réserve toute la zone située à l'ouest de la route Mango-Dapaong, de la sortie nord de Mango à la forêt classée de Barkoissi, plusieurs centaines d'autres « déguerpis ». La seconde décision, prise en octobre 1981, dans une conjoncture économique nationale qui s'annonce de plus en plus difficile, concerne une réduction des investissements prévus pour le projet, décision qui sonne le glas du programme de production de viande bovine. Un ré-aménagement du projet s'impose : il se fera en direction du seul volet qui reste encore « ouvert », l'« assistance aux paysans ». Au sens propre, dans un premier temps, en ce qui concerne les réfugiés ; dans le sens d'une amélioration des conditions globales de vie, à plus long terme, de l'ensemble des populations du périmètre. De projet agro-industriel, le « projet Namiélé » se transforme en *projet de développement rural intégré*.

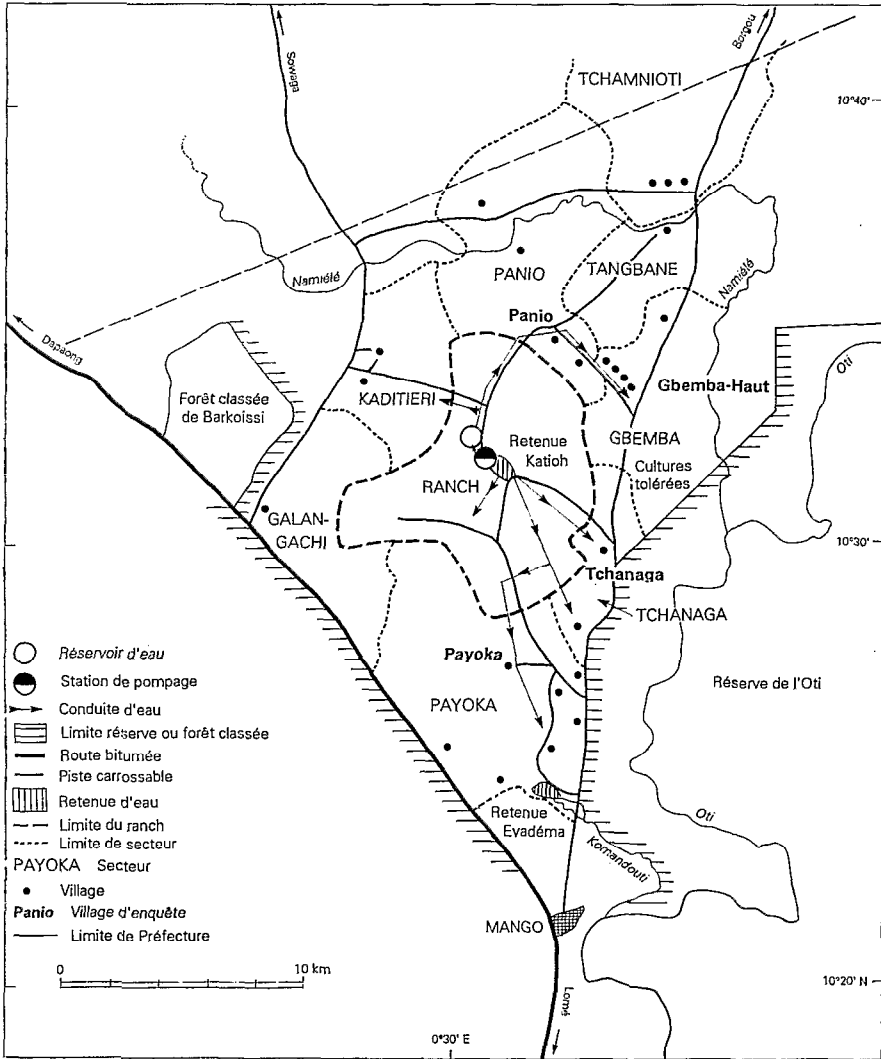


FIG. 2. — Le « projet Niamélé ». Situation finale

Que propose le projet ainsi réorienté? La « philosophie » en a été résumée en ces termes par l'un de ses responsables de l'époque :

*... susciter au sein des villages... la naissance de structures susceptibles d'assimiler sans heurts la « modernisation », notamment la transformation des techniques agricoles (5).*

Deux démarches pour y parvenir : prendre en compte ce que le paysan peut apporter de lui-même à l'amélioration de ses conditions de vie; utiliser de la façon la moins déstabilisante possible pour les structures sociales traditionnelles les moyens que le projet est à même de mettre à la disposition du paysan pour l'amélioration de ses conditions de vie.

La première démarche implique que le projet se mette à l'écoute du paysan : c'est l'objectif poursuivi à travers l'instauration au niveau de chaque secteur d'encadrement du projet (il en existe 8 aujourd'hui, coiffant de 1 à plusieurs villages) d'un « comité de promotion villageois ». Comité qui comprend les chefs de village, les maîtres de la terre et tout ce que le secteur compte de notables, bien sûr, mais aussi des jeunes, et qui est défini comme une structure de dialogue avec le projet, à travers laquelle doit s'opérer une progressive prise de conscience du paysan, suivie de la propre prise en main de son destin (dans le secteur de Payoka, par exemple, une carte des aptitudes culturelles des sols a été établie en collaboration par les agents du projet et les membres du comité de promotion villageois).

*Il est temps de lever cette sujétion aux techniciens à laquelle les paysans sont obligés de se soumettre,*

fait remarquer avec justesse l'ancien responsable du projet déjà cité (6).

La seconde démarche implique que le projet n'intervienne pas directement sur les structures traditionnelles. Cela suppose que parallèlement aux structures anciennes, de nouvelles structures soient créées. Pour que celles-ci soient de nature à recevoir l'adhésion du paysan il faut, *primo*, qu'elles ne soient d'aucune manière coercitives, *secondo*, qu'elles apportent quelque chose « en plus » des structures traditionnelles ; un « plus » dont doivent profiter directement ou indirectement l'ensemble des membres de la communauté. Ces structures nouvelles sont les *groupements de production*, groupements qu'il est demandé aux paysans de constituer sur la base du volontariat et de la responsabilité solidaire en vue de la réalisation d'une activité en commun : ici, culture attelée, culture assolée, riziculture de bas-fonds, culture maraîchère, activités féminines spécifiques ..., sans que la liste des activités soit limitative (7).

Le *groupement de culture attelée* est aujourd'hui le fer de lance du « projet Namiélé ». Son objectif est la mise en valeur d'un champ de 6 ha selon des normes techniques et des conditions d'exploitation précises. Moyennant le respect des règles du jeu — pratique de la culture attelée, acceptation de l'assolement (l'assolement-type retenu fait finalement se succéder sorgho, coton, arachide, sorgho, avant que la sole ne soit laissée en jachère pendant 2 ans), application des thèmes techniques (semis en ligne, densité de semis, dates de semis ...), utilisation d'intrants (engrais, éventuellement semences sélectionnées ...), commercialisation de la production d'arachide par le projet en vue de faciliter le remboursement des crédits (celle du coton étant le monopole de la Société Togolaise de Coton, SOTOCO) —, le projet assure au groupement les moyens à même de lui permettre de produire dans des conditions « modernes » — labour d'ouverture gratuit au tracteur des soles cultivées la première année (4 ha), fourniture d'un attelage (paire de bœufs de trait et omniculteur) sous forme d'un crédit à moyen terme (4 ans), fourniture des intrants sous forme d'un crédit à court terme (remboursable en fin de campagne). La formule connaît un développement spectaculaire : de 11 groupements en 1981 le projet passe à 110 groupements, totalisant quelque 800 producteurs, en 1984. Par ses besoins en bœufs de trait, elle permet du même coup de donner une nouvelle vocation au ranch, dont

*l'objectif principal sera (dorénavant) de produire des veaux de qualité destinés à la traction attelée et des géniteurs destinés à améliorer les troupeaux villageois ou nomades sédentarisés (8).*

Ranch dont la superficie a été ramenée à 7 000 ha (cf. fig. 2) et dont les effectifs n'excéderont pas les 1 300 têtes (il en compte 900 fin 1984).

Le *groupement de culture assolée* est la variante féminine du groupement de culture attelée, avec toutefois la traction animale et l'ouverture gratuite du champ en moins — avec de moindres exigences également au plan du respect des thèmes techniques. L'objectif poursuivi est, certes, d'amener les femmes à pratiquer à leur tour la culture assolée, mais aussi de les inciter à faire intervenir sur leurs



champs, en louant les services, les attelages des groupements masculins pas toujours occupés à plein temps. La formule n'a connu à ce jour qu'un succès mitigé : 10 de ces groupements, totalisant environ 100 femmes, fonctionnent toutefois en 1984.

Le *groupement de bas-fond*, groupement qui peut être masculin, féminin ou mixte, est l'unité d'exploitation de base des bas-fonds à vocation rizicole, dont le projet a entrepris l'aménagement systématique sur le périmètre depuis 1982, par la confection de terrasses séparées par des diguettes en courbe de niveau étagées le long de la pente, qui permettent une meilleure maîtrise de l'eau pendant la saison des pluies. Les intrants sont fournis par le projet sous forme de crédits de campagne, mais la commercialisation de la production reste libre. La formule connaît un grand succès : 66 groupements, totalisant 352 hommes et femmes, opèrent en 1984 sur les 63,5 ha de terrasses aménagées dans 10 bas-fonds.

*Groupements de maraîchage et groupements d'activités féminines spécifiques*, s'ils poursuivent enfin des objectifs beaucoup plus modestes, n'en revêtent pas moins une signification importante au plan de la portée que le projet souhaite donner à long terme au concept de développement intégré : les premiers — 10 en 1984 pour 47 hommes et femmes — pratiquent, à proximité des bornes-fontaines et avec l'aide du projet, qui fournit semences, engrais et produits phytosanitaires, une culture maraîchère de contre-saison, dont la production alimente aujourd'hui un magasin de vente de légumes à Mango ; les seconds — 28 groupements (dont 23 à Payoka) pour quelque 200 femmes — se livrent, sous les directives de 2 animatrices, à des activités aussi diverses que la fabrication de pain (2 fours ont été construits à cet usage), de beignets, de savon, le filage, le tissage, la poterie, la vannerie, la couture, le tricot...

Conçues pour fonctionner parallèlement aux structures anciennes, avec l'espoir que celles-ci bénéficieront tout de même indirectement des retombées techniques qu'implique leur adoption, ces structures nouvelles vont induire des transformations profondes dans les rapports sociaux de production traditionnels.

## MODERNISATION DE L'AGRICULTURE ET NOUVEAUX RAPPORTS SOCIAUX DE PRODUCTION INDUITS PAR LE PROJET NAMIÉLÉ

### L'apparition d'un mode de production « nouveau » et ses effets

Très schématiquement, on peut dire que l'exploitation agricole ngam-ngam et tchokossi qui est entrée dans la mouvance du « projet Namiélé » fonctionne aujourd'hui selon un double mode de production. Un mode de production « ancien » — le modèle antérieur à la mise en œuvre du « projet » — ; un mode de production « nouveau » — le modèle introduit par le « projet ». Le mode de production ancien continue à sous-tendre un système économique dont la règle de base est l'appropriation *collective* du produit. Le mode de production nouveau permet, par contre, une appropriation *individuelle* du produit par les membres des différents groupements de production. Appropriation qui n'est traditionnellement concevable qu'au niveau des seuls *ainés*, et encore seulement en tant que mandataires de leur communauté. Or, qui sont aujourd'hui les membres des groupements nouvellement promus ? Très largement, les *cadets* et les *femmes* — les premiers occupant une place prépondérante dans les groupements de culture attelée ; les secondes dans les groupements de bas-fonds. Une incontestable libéralisation des rapports sociaux de production s'est donc opérée, se traduisant, d'une part, par un assouplissement des rapports aînés-cadets, ces

derniers n'étant plus tenus de fournir l'intégralité de leur travail aux aînés, d'autre part, par un moindre assujettissement de la femme à son mari — celle-là n'étant de même plus tenue de fournir l'intégralité de son travail à celui-ci. Alors que dans l'univers économique traditionnel leur statut est de dépendance et de complémentarité, cadets et femmes accèdent dans l'univers économique nouveau à un statut de producteurs et de productrices à part entière.

### Comment ces transformations ont-elles été possibles ?

Répondre à cette question revient en fait à s'interroger sur l'attitude des aînés face à la mise en œuvre par le « projet » d'un mode de production impliquant de telles transformations, attitude qui ne pouvait manquer de conditionner profondément le devenir de l'opération dans le cadre de structures sociales aussi conservatrices que celles des Ngam-Ngam et des Tchokossi. Cette attitude a été dès le départ, sinon d'adhésion au « projet », du moins de sympathie à son endroit, pour la bonne raison que les aînés ont très vite compris qu'ils avaient eux-mêmes tout à gagner à entrer dans le jeu, quitte à admettre quelques concessions. Le mode de production nouveau, tout d'abord, ne touche pas au schéma ancien d'organisation de la production, qu'ils continuent à contrôler intégralement. Grâce à la traction animale que généralise le « projet » par le biais des groupements de culture attelée, et à laquelle ils ont accès soit parce qu'ils font eux-mêmes partie d'un groupement, soit par cadets interposés membres d'un groupement, ils ont même la possibilité, en second lieu, d'étendre les surfaces cultivées dans le cadre de leur exploitation traditionnelle, et ne s'en privent pas. Accorder un minimum d'autonomie aux cadets les assure, en troisième lieu, du maintien sur place, c'est-à-dire sous leur tutelle au moins partielle, d'une force de travail qui risquerait sinon d'être tentée par l'aventure migratoire, et, partant, de leur échapper. De même que cautionner une certaine libération économique de la femme peut être pour eux, en quatrième lieu, un prétexte tout à fait valable pour réduire les dépenses auxquelles ils sont traditionnellement tenus envers leurs épouses. Rien ne les empêche, enfin, de s'appuyer sur leur statut pour tirer le meilleur parti pour eux-mêmes d'un volet du « projet » particulièrement à même de s'y prêter : la riziculture de bas-fond, par exemple, qu'ils ont bien adoptée et qu'ils pratiquent largement avec le concours de leurs dépendants traditionnels, donc collectivement, sur des parcelles censées être individuelles, et dont le produit, plus volontiers commercialisé que consommé, fait rarement l'objet d'un partage...

La libéralisation des rapports sociaux de production consentie par les aînés a, en définitive, par le jeu des avantages multiples qu'ils ont su tirer de la situation nouvelle, plus conforté ceux-ci dans leur statut qu'elle n'a porté préjudice à leurs prérogatives anciennes. C'est ce paradoxe qui explique, à notre avis, pour l'essentiel les excellents résultats qu'enregistre aujourd'hui la formule d'intervention mise au point par le « projet Namiélé » sous couvert des groupements de production, une formule dans laquelle tout le monde trouve en fin de compte son intérêt, les aînés comme les cadets, les hommes comme les femmes.

### CONCLUSION

Il est, certes, trop tôt pour faire un bilan définitif de l'impact du « projet Namiélé » sur les rapports sociaux de production traditionnels chez les Ngam-Ngam et les Tchokossi. Dans son orientation nouvelle, rappelons-le, le projet n'en est encore, fin 1984, qu'à trois années de fonctionnement. Jusqu'à quel point les aînés accepteront-ils de lâcher la bride aux cadets ? Le feront-ils encore quand

ils ne trouveront eux-mêmes plus d'avantages directs dans l'opération? L'embryon d'autonomie dont les cadets commencent à bénéficier ne va-t-il pas les inciter à vouloir se libérer toujours un peu plus des aînés? Jusqu'à quel degré d'indépendance économique les hommes laisseront-ils par ailleurs accéder les femmes? Si les choses se sont plutôt bien passées jusqu'à présent, c'est précisément parce qu'aucun des partenaires sociaux n'a osé à ce jour aller trop loin, en décidant, par exemple, sous couvert du projet, de rejeter délibérément les contraintes imposées par une organisation sociale demeurée particulièrement conservatrice. Que se passera-t-il le jour où ce pas sera franchi, le jour où il n'y aura plus consensus?

Sur un plan plus strictement économique, cela ne fait pas de doute, le « projet Namiélé » apparaît aujourd'hui comme un modèle de ce qu'il convient de faire pour promouvoir une agriculture moderne. Il est vrai que sous sa forme actuelle le projet a profité d'effets de dérive dont il n'aurait sans doute pas bénéficié si, initialement, il avait été conçu exclusivement comme un projet de développement rural intégré. Le volet « adduction d'eau », en particulier, unique en son genre au Togo sur un projet de ce type, n'aurait vraisemblablement jamais vu le jour, alors qu'il est la condition *sine qua non* de la « libération » de la femme, libérée au premier chef de la corvée d'eau, et du même coup disponible pour des activités plus productives. Effets de dérive qui expliquent aussi le coût global fort élevé de l'opération — quelque 3 milliards de francs CFA — et dont il convient de tenir compte si l'on veut que la formule soit transposable — sans compter que certaines composantes de ce coût pourraient, à coup sûr, être revues en baisse. Il serait en tout cas dommage que les opérations futures de développement rural entreprises au Togo ne s'inspirent pas et de l'esprit et des réalisations du « projet Namiélé » : les conditions d'émergence d'une agriculture moderne y semblent incontestablement réunies.

### Notes

- (1) D'après N. LEVTZION, *Islam in Africa*, éd. Kritzek et Lewis, New York, 1969, p. 310, cité par E. et E. VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL, *Ti Anufo, Un coup d'œil sur la société des Anufo au Nord-Togo*, Centre d'Études Africaines, Leyde, 1976, p. 18.
- (2) Cf. P. P. REY, *La production d'arachide au Nord-Togo (1935-1949) : échec économique mais rupture politique réussie*, multigr. non daté, p. 39. Cf. également D. REY-HULMAN, Les dépendants des maîtres tyokossi pendant la période précoloniale, in C. MEILLASSOUX éd., *L'esclavage en Afrique précoloniale*, Maspéro, 1975.
- (3) Cf. E. et E. VAN ROUVEROY VAN NIEUWAAL, ouvrage cité, p. 18.
- (4) A la suite de négociations menées directement au niveau de la Présidence de la République, une tolérance a cependant été accordée pour la culture — mais non pour l'habitation — à l'est de la piste, dans un triangle au nord-est de Tchanaga délimité par la piste de Borgou et un layon pare-feu ouvert par le projet en direction de l'Oti (cf. fig. 2). La zone de culture ne va en fait pas au-delà de la Namiélé.
- (5) A. GILLAIN, *Projet Namiélé, 1979-1982, historique, évolutions, perspectives*, multigr., 1982, p. 3.
- (6) *Ibid.*, p. 9.
- (7) La formule du groupement n'a en fait rien de fondamentalement nouveau pour le paysan ngam-ngam et tchokossi, qui pratique déjà traditionnellement le travail en commun, nous l'avons vu, sous la forme de l'entraide, *kpano*, comme le pratiquent d'ailleurs tous les paysans d'Afrique.
- (8) A. GILLAIN, doc. cité, p. 5.